
COMMUNE
D'
ALTECKENDORF



ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE T33-2024

Règlementant la circulation et le stationnement rue du POMMIER et du POIRIER

Le Maire de la commune d'Alteckendorf,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1

VU le Code de la route

VU le Code de la voirie routière

VU la demande de Monsieur GANTZ Alexandre, conducteur de travaux principal, en date du 3 août 2024 concernant la phase finale d'aménagement du lotissement des Pommiers, rues du Pommier et du Poirier, du 9 septembre 2024 jusqu'au 27 septembre 2024 de 7h00 à 17h00.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant la livraison.

ARRETE

Article 1 : du 9 septembre 2024 jusqu'au 27 septembre 2024 de 7h00 à 17h00, Monsieur GANTZ Alexandre, conducteur de travaux Principal, est autorisé de finaliser les travaux d'enrobé dans le lotissement des Pommiers de 7h00 à 17h00.

Article 2 : Pendant la durée des travaux, les restrictions suivantes seront appliquées au droit du chantier : stationnement interdit et qualifié de gênant, la circulation sera perturbée voir interdite durant la pose de l'enrobé.

Article 3 : La signalisation règlementaire sera mise en place et gérée par l'entreprise GCM.

Article 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue aux articles 1 et 2 ci-dessus.

Article 5 : - M. le Chef du Centre Technique du Conseil Départemental de Hochfelden,
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Hochfelden,
- Monsieur GANTZ Alexandre, conducteur de travaux principal,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont ampliation sera adressée à :

- M. le Préfet du Département du Bas Rhin,
- M. le Sous-Préfet chargé de l'Arrondissement Chef-lieu,

- M. le Responsable de l'Unité Territoriale du Conseil Départemental de Saverne,
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin
- M. le Chef du Centre Technique du Conseil Départemental de Hochfelden,
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Hochfelden.

Fait à ALTECKENDORF, le 5 septembre 2024

Le Maire

